Le corps a été trouvé dans le fossé des fortifications, près de la Porte-Maillot, vers 7 heures du matin par des ouvriers qui se rendaient à leur travail.

Le commissaire de police, aussitôt prévenu, se transporta sur les lieux et procéda aux premières constatations d'usage.

L'identité de la victime a pu être établie.

C'est une femme Elisa Beisdenghien, née en Belgique et demeurant rue Labie, 5.

Le corps a été transporté à la Morgue.

L'autopsie sera faite demain.

Les inspecteurs attachés au commissariat ont été chargés d'instruire l'affaire et de rechercher le ou les assassins.

UN SOLDAT ASSASSIN. — Bergerac, 11 juin. — Vendredi soir, à neuf heures, un nommé Martin-Emile Florian, caporal à la 1re compagnie du 1er bataillon du 108e de ligne, né à Bar-le-Duc, a assassiné une nommée Albine, âgée de quarante ans, débitante de vin près de la caserne. Aux cris d'Albine, une voisine accourut et la trouva morte. La victime avait reçu sept coups de couteau. Elle avait le poignet cassé et la bouche déchirée. Florian a été arrêté ce matin dans un champ de blé près du lieu du crime.

Il a fait des aveux complets.

L'INCENDIE DE CORBEIL. — Paris, 11 juin. — Deux nouvelles victimes de l'incendie des moulins sont mortes. Un autre est à l'agonie.

Nouvelles Etrangères

L'ENTREVUE DE KIEL

Copenhague, 11 juin. — Je suis en mesure de vous donner aujourd'hui le texte officiel du discours qui a été prononcé à Kiel par Guillaume II et la réponse du tzar.

Guillaume II a porté la santé du tzar en ces termes :

Je souhaite à Sa Majesté l'empereur de Russie la bienvenue sur la terre allemande. Je suis heureux de pouvoir nommer l'empereur Alexandre amiral de notre flotte. Quand la prochaine fois, Sa Majesté visitera l'Allemagne, elle pourra se mouvoir plus à son aise dans notre uniforme d'amiral qu'elle ne le fait aujourd'hui dans l'étroit uniforme de colonel.

Vive l'empereur de Russie !

Le tzar a répondu :

Je vide mon verre à la santé de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, en faisant des vœux pour la gloire de la flotte allemande.

A la Chambre italienne

Rome, 11 juin. — La Chambre italienne continue la discussion des douzièmes provisoires. M. Cavalotti prononce un discours dans lequel il combat le programme du ministère. M. Barzilai veut parler pour relever un fait personnel dans le discours de M. Cavalotti, mais le président veut lui enlever la parole. Un tumulte s'ensuit. Le président suspend la séance.

A la reprise, divers orateurs combattent le gouvernement. M. Giolitti, dans un discours éloquent, expl que les raisons des douzièmes provisoires. Au scrutin secret la Chambre adopte, par 261 contre 189 les douzièmes provisoires.

Le gouvernement obtient donc 72 voix de majorité.

Le Mouvement gréviste

DÉSORDRES A BARCELONE

Barcelone, 11 juin. — La grève se généralise. Les travailleurs du port viennent d'y adhérer.

Des renforts de troupe ont été demandés. La situation s'aggrave.

Barcelone, 4 heures, soir. — La troupe est forcée de protéger les trains que les grévistes continuent à assaillir à coups de pierres.

Les villages voisins sont en proie à une vive inquiétude.

Les grévistes paraissent vouloir arrêter complètement la circulation des trains.

LA BELGIQUE

Accident de chemin de fer

Braine-le-Comte, 11 juin. — L'express de Paris n° 89, qui doit arriver *le matin* à Bruxelles, à heure fixe, a tamponné par suite de faux aiguillage dans la gare de Braine-le-Comte, un train de marchandises.

Ce dernier a été fort endommagé. Plusieurs wagons ont été brisés.

Le train de marchandises contenait un grand nombre de pigeons-voyageurs expédiés en France pour le concours de demain. Plusieurs centaines ont été écrasés.

Les machinistes des deux trains ont été contusionnés.

Le chauffeur du train de marchandises, le chef-garde et plusieurs voyageurs ont été légèrement blessés.

L'express a subi une demi-heure de retard. La circulation a pu être rétablie après plusieurs heures de travail, mais il est résulté de cette collision une certaine perturbation dans le service des trains.

LA CHALEUR

Avez-vous jamais rencontré un homme satisfait du temps ? En hiver, il se plaint du froid, en été il se lamente sur la chaleur, au printemps ou à l'automne, il s'irrite contre l'humidité. On n'a jamais le temps qu'on souhaite.

Aujourd'hui on s'élève contre la chaleur : on craint qu'elle n'entraîne des maladies, et vous voyez beaucoup de gens qui demandent à leur médecin quelles mesures ils doivent prendre pour se bien porter pendant cette température qui semble à beaucoup d'entre nous excessive.

Quant à moi, j'ai consulté, à votre intention, mon médecin, qui est un homme de beaucoup de bon sens, et il m'a dit : Ne changez rien à vos habitudes. Je lui ai répondu : Mais, mon cher docteur, si nous en avons de mauvaises ? Vous devinez aisément sa réponse qu'un enfant ayant l'âge de raison aurait pu faire : il faut en avoir de bonnes, ou en prendre de bonnes.

Mais comme, en définitive, j'aime la précision, je lui ai demandé de m'éclairer sur les points suivants : le vêtement, l'alimentation, le genre de vie, le sommeil.

Au point de vue du vêtement, la sagesse exige de porter des vêtements de laine, de la laine très légère, très mince, si vous voulez, mais de la laine qui vous protège admirablement à la fois contre la chaleur et contre la fraîcheur. Car vous pouvez sortir le matin par une température de 30 degrés et rentrer le soir avec une température de 15 à 18 degrés.

Il y a une transition brusque, et un refroidissement pourrait vous saisir et vous amener des bronchites, des fluxions de poitrine et des rhumatismes ; on ne se doute pas du nombre de fluxions de poitrine que l'on contracte pour avoir voulu porter un simple vêtement de toile et une simple chemise. Si encore on avait la prudence d'avoir sur la peau un petit gilet léger de laine qui absorberait la transpiration, on éviterait ainsi bien des surprises.

Au point de vue de l'alimentation, il faut observer particulièrement les règles de l'hygiène, car nous avons, à cette époque de l'année, et pendant les mois de juin et de juillet, de nombreuses gastro-entérites, et même des cas de choléra qu'on a un peu trop pompeusement baptisé du nom de choléra. On use et on abuse des assaisonnements à l'huile et au vinaigre ; les crudités sont agréables au goût, elles vous rafraîchissent la bouche, mais elles ont l'inconvénient de déterminer parfois des diarrhées, d'être difficilement supportées, de remplir l'estomac et de ne pas nourrir. Or, il faut se nourrir pendant les grandes chaleurs parce que, par les transpirations abondantes, nous nous affaiblissons ; et une des causes de ces transpirations, ce n'est pas seulement la fatigue, l'exercice, c'est aussi l'excès des boissons.

Il est facile de recommander de ne pas trop boire, mais allez donc faire exécuter cette prescription à des gosiers altérés et desséchés. Et il faut bien reconnaître que la soif est plus pénible que la faim, parce qu'elle s'attaque au système nerveux. D'ailleurs vous perdez beaucoup d'eau par la transpiration, et il faut la refaire, parce qu'il y a de l'eau dans notre sang et dans tous nos tissus.

Il faut donc inviter les altérés à être aussi modérés qu'ils le pourront, mais il faut surtout bien indiquer les boissons qu'ils doivent prendre.

Les boissons les plus recommandables sont l'eau rougie et le café. L'alcool est pernicieux, le café donne, au contraire, au muscle affaibli, de la vigueur. La bière est désaltérante, *elle n'a qu'un inconvénient, c'est d'exciter la* transpiration et d'accroître par conséquent la consommation du liquide ; le thé apaise bien la soif.

Vous me demanderez si on peut prendre des boissons glacées. Je préfère de beaucoup la boisson froide, la boisson rafraîchie dans un seau rempli de glace ou d'eau de puits.

L'ingestion de boissons glacées, surtout quand le corps est en sueur, a amené des troubles graves et des accidents souvent mortels.

La grande chaleur vous affaiblit de deux façons : d'abord parce qu'elle vous fait transpirer, ensuite parce qu'elle vous enlève l'appétit et qu'elle ne vous permet pas toujours de réparer les pertes de l'organisme par une bonne alimentation. Vous êtes donc obligés de demander au sommeil de combler ce déficit.

Si vous dormez bien vous pourrez lutter, malgré une insuffisance d'alimentation, mais la chaleur des nuits dans des chambres souvent trop étroites vous empêche de prendre un sommeil suffisant.

Je ne vous conseille pas de laisser les fenêtres ouvertes, la température peut varier et vous risquez de gagner des ophtalmies et des refroidissements.

Si vous ne dormez pas suffisamment la nuit il faudra recourir à la sieste comme dans les pays chauds et dormir une heure ou une heure et demie dans la journée. Vous en trouverez un grand profit même dans l'intérêt de votre travail.

Je sais bien qu'il y a là des prescriptions qu'il sera difficile d'exécuter. J'ai cru devoir les indiquer, parce qu'il y a un certain nombre d'entre elles qui pourraient être utilisées avec profit.

BONHOMME FRANKLIN.

LA DOYENNE DES INSTITUTRICES

C'est la ville de Poix (Nord) qui a l'honneur de posséder la doyenne des institutrices de France, Mme Chrysoline Talma, âgée de 78 ans. Mme Talma compte à présent soixante ans de services et dans la même localité.

*En 1832, Mme Talma débutait à Poix-du-*Nord comme professeur libre. Il n'y avait pas d'école. C'est l'année même où pour la *première fois Guizot s'occupait de l'instruction* primaire, et lançait sa célèbre circulaire. Jusqu'en 1840, les enfants de la commune sont instruits moyennant une rétribution de *cinquante centimes* par mois qu'ils versent à leur institutrice. On se rendait dans une mansarde ; il n'y avait pas d'autre local. Cela dura longtemps ainsi. Avait-on alors souci de l'hygiène enfantine ? Songeait-on seulement à l'installation des groupes scolaires, des préaux, de tout le luxe utile que la République a eu le mérite d'organiser.

En 1875, elle était atteinte par l'âge de la *retraite. Que deviendra-t-elle* loin de ses livres, de ses écolières ? Elle cède pendant quelques mois la place... à sa fille qui est en même temps son successeur... non... son collaborateur. Car voici ce qui arriva. Mme Talma, attristée du repos qu'elle avait si bien gagné, sollicita l'autorisation de servir d'adjointe à la directrice qui lui tenait de si près. La faveur lui fut accordée. Sans rétribution de l'Etat, elle a continué depuis et continue à remplir ses fonctions.

*
**

Quel salaire Mme Talma a-t-elle reçu pour ce long courage ? Quelle récompense a-t-elle obtenue ?.. La reconnaissance de ses disciples, grandes et petites, lui est acquise. Elle s'est toujours manifestée sous les formes les plus touchantes. Il y a échange continuel de lettres avec les absentes, d'intimes relations *avec les présentes. A tous les mariages*, à tous les anniversaires, elle est à la place d'honneur. C'est à qui lui fera fête.

A-t-elle à se plaindre de ses supérieurs ? de l'Université qu'elle sert avec un patriotisme si effacé, si valeureux pourtant ?

Interrogez-la. Elle vous répondra qu'on lui a payé sa dette, qu'elle touche 600 fr. de pension ; qu'elle est trop contente de pouvoir consommer son sacrifice jusqu'au bout, — car ce sacrifice, c'est son domaine, son bien, son âme, son être même ; — qu'elle n'a pas été oubliée, qu'elle a reçu jusqu'à cinq mandats, lettres de *félicitations préfectorales*, témoignages honorifiques ; qu'en 1889 on lui a conféré les palmes académiques, des palmes bien gagnées, celles-là !

Elle n'a pas un mot de reproche. Elle est suffisamment récompensée par l'affection de son entourage, par l'estime de ses chefs.

Mais que voulez-vous ? On peut rêver mieux pour elle. Quoi ? oh ! je sais bien ce que les pères et mères de France voudraient pouvoir attacher sur la poitrine de cette brave Française, de cette institutrice de campagne, pour lui payer un juste tribut de gratitude.

Et tenez, voici la *délibération prise* par le conseil municipal de Poix et envoyée à M. le ministre de l'instruction publique :

Considérant que Mme Talma a obtenu de ses supérieurs des marques éclatantes de satisfaction parmi lesquelles les palmes académiques ;

Qu'elle a rendu des services inappréciables à la commune de Poix du Nord en se consacrant tout entière à l'instruction de la jeunesse, surtout à une époque où les institutrices étaient rares (elle a enseigné dès l'âge de 18 ans) ;

Que la dignité de sa conduite a toujours été à la hauteur du sacerdoce auquel l'appelait sa vocation ;

Qu'elle a toujours montré un désintéressement poussé jusqu'à l'abnégation et que, maintenant encore, elle remplit les fonctions d'institutrice adjointe, moyennant la minime rétribution de 300 fr. par an ;

Que l'exemple du dévouement de toute une vie de devoir, accomplie modestement et inflexiblement, depuis soixante ans, mérite une récompense ;

Que toute la population de la commune a les yeux tournés vers vous, attendant de votre justice la récompense due à sa vénérable institutrice ;

Le conseil municipal prie Monsieur le ministre de l'instruction publique de vouloir bien accorder la croix d'honneur à Mme Talma.

Il ne nous reste plus qu'à attendre avec confiance le 14 juillet 1892.

Les Sans-Patrie

Voici en quels termes ignobles le *Travailleur*, organe du parti ouvrier de la région du Nord, journal dirigé par Jules Guesde, Lafargue, Delory et Fortuné Legrand, apprécie la visite du grand duc Constantin à Nancy, et parle de l'allié de la France, l'empereur Alexandre :

Nous l'avons dit à la première nouvelle du Tzarisme épousant au Champagne de Cronstadt la République française : *la France a cessé de s'appartenir*. Ce n'est plus elle qui dispose de ses destinées, mais SON ALCOOLIQUE ALLIÉ *qui la découvre au lieu de la couvrir*, et l'engagera demain sans qu'elle ait été consultée dans une guerre où elle n'a que faire.

La terrible famine qui s'est abattue sur la Russie nous a jusqu'à présent préservés de cette guerre, qui, cherchée et trouvée en Bulgarie aurait mis le feu à l'Occident.

Mais ce qui s'est passé le 6 à Nancy confirme — et au-delà — nos prévisions.

L'intervention imprévue et sans précédent du grand duc Constantin dans des fêtes auxquelles il n'était pas invité, au risque d'en dénaturer le caractère et de compromettre le *pays qui lui donne l'hospitalité, prouve jus*qu'au scandale que *nous ne sommes qu'un pion dans la partie que joue le tzar*, et qu'il entend conduire seul à sa fantaisie.

Nous avons fini d'être maîtres chez nous, maîtres d'imprimer à nos relations avec l'empire d'Allemagne la forme et l'allure appropriée à nos intérêts.

C'est de Pétersbourg, en passant par Contrexeville, que vient la direction, qu'il faut que nous suivions.

Il plaît à Alexandre où à un sien cousin de provoquer les nerfs de Guillaume en faisant hurler : Vive la Russie ! sur notre frontière de l'Est et en tirant l'hymne russe des cuivres militaires françaises à quelques kilomètres de Metz. Et sans crier gare, sans autre formalité qu'un télégramme expédié le matin comme un ordre, on tombe l'après-midi comme une boule en pleine inauguration du monument de Claude-Lorrain et à travers une manifestation improvisée, on impose sa réception au président de la République française, traité en simple gouverneur de province moscovite.

Cet odieux article n'est pas signé.

Mais il a été écrit, à n'en pas douter, par un ami de l'Allemagne, et M. Paul Lafargue, dont les sympathies allemandes sont connues, doit évidemment en être l'auteur.

Sachons lui gré, du moins, d'avoir eu la pudeur de ne pas mettre son nom au bas de ces lignes anti-patriotiques.

Une phrase de Lafargue

M. Paul Lafargue publie dans le dernier numéro du *Travailleur* un article consacré à la question des Caisses d'épargne, et où nous relevons la phrase suivante :

» **Lorsque les socialistes seront maîtres** ***du pouvoir, ils feront des feux de joie*** **avec le Grand-Livre de la dette publique.»**

Ainsi donc, anciens fonctionnaires, anciens militaires, anciens petits employés de l'Etat, qui vivez modestement d'une retraite obtenue après de longues années de services, et vous ouvriers et artisans, travailleurs des villes et des campagnes, qui avaient péniblement amassé quelques économies, acheté quelques *actions, ou déposé votre modeste pécule à la* Caisse d'épargne, — vous savez ce qui vous attend lorsque les socialistes de l'école Lafargue seront maîtres du pouvoir.

Après cela, votez pour Lafargue, votez pour Jules Guesde, votez pour Delory, votez pour les candidats patronnés et dirigés par ces chefs du collectivisme !...

Chronique Régionale

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

devant le Conseil de Préfecture

Audience du 11 juin 1892

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le compte-rendu détaillé de l'audience d'hier.

Disons en quelques mots que le Conseil a d'abord vidé le délibéré de l'audience du 9 comme suit :

Les protestations concernant les communes de : Bethencourt, Escaudeuvres, Maing, Salomé, Naves, Hordain, Sock et Laffre, rejetées. A Tourcoing, M. Glorieux est proclamé élu par 4.780 voix au lieu de 4.720 et occupera le 16e rang du tableau. — Wavrin, il n'y a pas lieu de statuer, par suite de démission. — Buysscheure, l'élection du sieur Persyn est annulée.

Le rôle du 11 a été ensuite abordé.

Les protestations pour les opérations des communes de : Aubers, Anzin, Wervicq-Sud et Anor sont rejetées ; Ennetières : acte est donné au protestataire de son désistement ; Honnecourt, même désistement ; Steenwerck, Potelle, Thun-Lévêque et Bauvin, mise en délibéré pour arrêtés être rendus mardi ; Wynneeeele, renvoyée au 2 juillet pour complément d'instruction ; Ramillies, élection validée ; Trélon, élection Paul Lobet, annulée ; Warlaing, pas lieu de statuer par suite de démission.

Le Conseil supérieur du travail. — Dans la liste des membres du Conseil Supérieur du travail nommés pour deux ans, nous relevons les noms de MM. Pierre Legrand, député, *membre sortant* ; H. Paris, président de la Société de secours mutuels de Tourcoing et conseiller municipal, et Charles Seydoux, manufacturier, membre de la Chambre de commerce de Cambrai et du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, membre sortant.

Agent-voyer. — Concours du 30 mai 1892 pour l'admission à l'emploi d'agent-voyer cantonal. — Durée du concours du 30 mai 1892 au 11 juin 1892 :

Nombre de candidats à déclarer admissibles, 6. — Id. inscrits, 27. — Id. qui ont pris part au concours, 25. — Id. admissibles à subir les épreuves de la 2e partie, 13. — Maximum des points, 1500. — Minimum exigé, 1000.

Candidats déclarés admissibles à l'emploi d'agent voyer cantonal : 1er, MM. Léon Ditte, 1248 points. — 2e, Augustin Falempin, 1214. — 3e, Frédéric Silvain, 1146. — 4e, Henri Canivet, 1116. — 5e, Eugène Bocquet, 1100. — 6e, Placide Dusol, 1089.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin (suite)

RAPPORT DE COMMISSION

(suite)

Etablissement d'une étuve à désinfection, vote d'un crédit

Messieurs, nous avons examiné la proposition de notre collègue Adolphe Coupez, concernant l'établissement, à Roubaix, d'une étuve à désinfection.

Cette question, déjà mise à l'étude par le précédent Conseil *et approfondie par le comité cantonal* d'hygiène dans l'une de ses dernières séances, nous a paru en état d'être résolue sans aucun retard.

Nous ne chercherons pas à vous démontrer l'utilité de l'établissement projeté, dans une grande agglomération comme la nôtre, où les précautions hygiéniques sont, par suite de causes diverses, plus nécessaires que partout ailleurs ; tous, vous êtes pénétrés qu'en dotant les établissements hospitaliers d'une étuve à désinfection, vous accomplirez œuvre utile et éminemment humanitaire, en ce sens que vous opposerez une digue au développement des maladies contagieuses, qui font tant de victimes là où elles se produisent.

Mais entre beaucoup de systèmes en présence quel est celui qui s'impose à votre choix ? Sur ce point, Messieurs, bien que tous les systèmes qui nous ont été soumis paraissent avoir des avantages particuliers appréciables, nous avons pensé que l'étuve à désinfection, par l'action directe de la vapeur sous pression, système breveté Geneste et Herscher, se rapprochait plus que les autres du but que nous voulons atteindre. Nous avons donc décidé de vous proposer son adoption.

Cette étuve, de 1m300 de diamètre et 2m250 de longueur, avec indication de pressions, appareils de sûreté, robinetterie directe, enveloppe calorifuge, ainsi qu'avec portes et voies avant et arrière, et chariot destiné à recevoir les linges, les vêtements *et les matelas*, peut coûter, installation complète, 4,600 francs.

Elle nécessite l'emploi d'une chaudière verticale de 5 mètres carrés de surface de chauffe, d'indicateurs de pression, de niveau, d'appareils de sûreté de robinetterie directe, d'amorce de cheminée de 5 mètres, avec registre ; d'appareils d'alimentation y compris bâche, injecteur, clapet de retenue, etc., le tout évalué à la somme de 1810 francs.

Enfin les tuyaux d'échappement, raccords divers, frais d'emballage, de transport, etc., des appareil entraînent à une dépense approximative de 990 francs.

L'étuve à désinfection avec ses accessoires reviendrait donc à 7,400 fr.

Le fonctionnement de cette étuve sera assuré au moyen de deux voitures d'ambulance, l'une allant chercher à domicile les objets à désinfecter et l'autre les reconduisant l'opération terminée.

Nous proposons d'adopter pour ces voitures le modèle n° 1 des voitures d'ambulances urbaine de la ville de Paris.

Ces dernières sont établies de manière qu'après lavage, il ne puisse y rester aucun miasme ni microbe : elles sont entièrement blindées intérieurement ; les glaces ne se descendent pas, elles glissent l'une devant l'autre comme des vitrines. Le verre en est dépoli.

Chaque véhicule est pourvu de deux lanternes qui éclairent l'intérieur en même temps que l'extérieur. *Ces lanternes sont installées de telle façon* que l'eau jetée du dedans à seau ne passe pas ; elles sont aussi en verre dépoli. La glace de devant est fixe de même que celles des portes.

Le siège, comportant deux places, est complètement en fer ou acier. Il se relève sur le fond, il y a des rails pour glisser le brancard.

Nous n'avons pas eu malheureusement le temps de connaître le prix de ces voitures, mais en prévoyant à leur égard une somme de 4,000 fr. nous avons la certitude de les évaluer au-dessus de leur valeur.

Reste à savoir sur quel point il convient d'installer l'étuve. Nous pensons qu'elle ne saurait être dans de meilleures conditions qu'à l'Hôpital, *même, dans un local spécial dont le projet de cons*truction vient d'être étudié par le service des Bâtiments communaux. Ce local serait érigé contre le mur de la rue Saint-Vincent-de-Paul et à proximité du nouveau pavillon. La dépense devant en résulter est évaluée à la somme de 6,600 fr.

En résumé, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de décider, avec la construction du bâtiment nécessaire à cet effet, l'établissement immédiat à l'Hôpital d'une étuve à désinfection et l'acquisition de deux voitures pour le transport des objets désinfectés ou à désinfecter.

Si vous partagez notre manière de voir, nous proposerons de voter une somme de 20,000 francs qui sera imputée sur les ressources disponibles de l'exercice 1892, *pour être employée, dans le plus* bref délai possible, aux construction, acquisition et installation dont il s'agit.

Nous vous proposerons, en outre, d'approuver les plans et devis composant le projet de construction d'un bâtiment à l'Hôpital et s'élevant à la somme de 6,600 francs.

D'autoriser le maire à traiter de gré à gré :

1° Avec M. Fernand Dehaitre, constructeur-mécanicien à Paris, et à un prix ne dépassant pas 7,400 fr pour l'acquisition et l'installation complète à l'Hôpital d'une étuve à désinfection par l'action directe de la vapeur sous pression, système Genest et Herscher, et d'une chaudière verticale de 5 mètres de surface de chauffe avec tous *les accessoires de tuyaux d'échappement, de raccords*, d'emballage, etc.

2° Avec M. Brice Thomas pour l'acquisition de deux voitures du modèle n° 1 des voitures d'ambulance urbaine de Paris, moyennant un prix ne dépassant 2,000 fr. pour chaque voiture.

Il est bien entendu qu'il vous appartiendra ensuite de vous entendre avec l'administration des Hospices pour l'organisation et les dépenses du service de cette étuve.

Signé : C. Vanmullen.

M. Coupez insiste pour que l'on vote de suite ce crédit, car les cas de variole sont excessivement nombreux en ce moment.

Les conclusions du *rapport sont adoptées* à l'unanimité.

M. Coupez demande que le gouvernement autorise les municipalités à fixer un minimum de salaire pour les ouvriers et l'application rigoureuse des heures de la journée de travail conformément à la loi.

Adopté.

M. Tranoy demande la création de cours de coupe aux écoles des rues St Antoine et de Naples.

Renvoyé aux commissions.

Suppression du budget des cultes

M. Victor Petit demande de voter la suppression du budget des cultes, qu'il trouve inutile.

Adopté.

Crèches

M. Branquart reprend le vœu qu'il a présenté pendant la séance, c'est-à-dire la réorganisation des crèches.

M. Coupez reprend ce vœu et demande la création de nouvelles crèches.

Vœu présenté par M. Hervé-Milbéo :

Messieurs,

J'ai à vous entretenir d'affaires scandaleuses qui malheureusement se déroulent fréquemment dans des estaminets de notre ville. En les soumettant à votre appréciation, j'en ai le cœur navré...

Voici les faits qui sont scrupuleusement exacts : il y a environ trois semaines la police de sûreté était avisée que, dans un estaminet de la Grande-Rue, *une demoiselle servait à boire à ses clients* dans la plus complète nudité.

Un fait plus récent. Le 30 mai dernier, des actes ignobles se passaient dans un estaminet de la *rue* Wagram ; là, des femmes en compagnie de jeunes hommes se livraient à des actes effrénés. Le bruit des chants avait attiré la curiosité de quelques fillettes qui pénétrèrent dans l'estaminet par la cour Goupil, mais là, un spectacle ignoble s'offrit à leurs yeux ; la pudeur m'oblige à n'en pas dire plus, et je laisse de côté bien des choses répugnantes.

Est-ce que le conseil doit rester inactif devant les faits de cette nature ? Je ne le pense pas. Non, messieurs, nous sommes d'honnêtes travailleurs qui *veulent sauvegarder la morale* publique de notre laborieuse cité.

En conséquence, messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les vœux suivants : Le conseil considérant qu'il est de toute nécessité d'assurer l'ordre, la sécurité et la morale dans notre ville prie M. le maire d'intervenir auprès des autorités compétentes, pour obtenir dans le plus bref délai possible le retrait des permis d'ouverture des estaminets et buvettes ;

1° Aux jeunes filles séparées de leurs parents ;

2° Aux personnages vivant en concubinage ;

3° Aux personnes ne possédant pas un certificat de bonne vie et mœurs.

Pour ces motifs, j'ai la certitude que vous accep*terez ces vœux précités*.

M. Lepers dit que cette question est simplement administrative et que le Maire peut prendre les mesures nécessaires.

M. le maire dit qu'il s'est informé de ce qui s'est passé Grande-Rue.

On n'a pu se renseigner, la femme était disparue.

Quant à la rue Wagram, les faits ne sont pas aussi graves que l'a dit le citoyen Lepers.

M. Milbeo. — C'est qu'on nous a mal renseigné.

M. Vandeputte demande de surveiller étroitement les cabarets borgnes.

Le vœu de M. Milbéo est adopté.

M. Chevalier demande la parole pour proposer de mettre à la disposition du citoyen maire une somme de 3600 francs.

Les conseillers municipaux devant souvent abandonner leur travail pour s'occuper des intérêts communaux, cette somme serait laissée à la disposition du citoyen maire, qui pourrait ainsi dédommager les membres de l'administration de leur perte de temps.

Cette proposition est adoptée.

M. Lepers demande de voter une somme de *140,000 francs pour les cantines scolaires.* Cette somme serait versée à la caisse des Ecoles, qui serait chargée d'organiser ces cantines.

M. Coupez fait remarquer que cette proposition ne sera pas acceptée par l'autorité supérieure et demande que cette question soit soumise à la commission compétente.

M. Dezelle demande de convoquer les commissions le plus tôt possible.

La proposition Lepers est repoussée et renvoyée aux commissions.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures 15 ; la séance est levée à 11 heures 1\|2.

Réunion de commission. — *La commission* chargée de la fête du 14 juillet se réunira le lundi 13 courant, à six heures du soir, à la mairie.

Une petite fille écrasée par une voiture. — Un terrible accident qui a vivement impressionné les habitants de la rue des Longues-Haies et de la rue de la Paix, s'est produit hier après-midi vers 4 heures 1\|2, à l'angle des deux rues.

Une dizaine d'enfants jouaient au milieu de la chaussée lorsqu'arriva la voiture d'un boulanger de la rue de la Basse Masure, qui ralentit l'allure de son cheval, afin de permettre aux enfants de s'éloigner.

Seule, une petite fille de six ans, Louise Vinchon, habitant chez ses parents, quai de Leus, maison Delattre, *n'eut pas le temps de* se garer et fut atteinte par une des roues du véhicule.

L'enfant fut renversée et eut le crâne fracturé.

Relevée par des passants Louise Vinchon reçut quelques soins dans une maison voisine puis fut transportée à l'hôpital, dans un état désespéré.

Nous avons fait prendre de ses nouvelles, l'état de l'enfant est toujours grave. La mère a tenu à ce qu'elle fût ramenée chez elle.

Martyre ! — Une scène de violence inouïe s'est déroulée vendredi à midi, dans la cour Tiberghien, rue Darbo.

Au numéro 12, de la dite cour habitent les époux Devos ; Mme Devos, mariée en seconde noces avait eu de son premier mari une petite fille, Joséphine Dehancer, qui est maintenant âgée de 8 ans 1\|2. Charles Devos, âgé de 36 ans, chauffeur, né à Bruges (Belgique), en épousant Elodie Clairhaut avait accepté la petite fille.

Il y a environ huit jours Mme Devos accouchait d'un nouveau poupon et sa santé s'étant altérée, elle fut admise à l'Hôtel-Dieu, en même temps que son bébé.

La petite Joséphine depuis ce moment soignait la maison pendant que le père se trouvait à son ouvrage.

Vendredi, après avoir dîné, la fillette jouait dans la maison avec quelques compagnes, lorsque son père l'appela et lui dit brusquement qu'elle le volait ; l'enfant protesta contre cette accusation ce qui exaspéra Devos qui, s'emparant d'une grosse chaîne et fer servant à retirer de l'eau du puits, frappa de toutes ses forces la petite Joséphine.

Devos partit ensuite, la laissant étendue sur le sol, hurlant de douleur ; les voisins, qui entendirent les cris qu'elle poussait la trouvèrent, n'ayant pour tout vêtement, qu'une chemise, et portant sur tout le corps de grandes plaies provenant de la chaîne en fer.

La fillette raconta aux voisins la scène qui venait de se passer et un agent fut informé ; celui-ci prévint le docteur Largillière qui examina l'enfant et constata de nombreuses blessures sur la poitrine et sur l'épaule gauche.

L'état de l'enfant étant assez grave, une voisine charitable s'est chargée de la soigner.

Le corps de l'enfant ne présente plus qu'une plaie principalement aux reins.

On remarque sur le dos les mailles de la chaîne, comme si l'enfant avait été tamponné.

L'état de l'enfant n'est pas très grave mais il peut résulter ultérieurement des conséquences fâcheuses.

Cet acte de barbarie dénote chez son auteur une cruauté inouïe.

La femme Devos est sortie hier après-midi de l'hôpital, son désespoir est grand depuis qu'elle a appris que son mari s'est oublié à ce point.

Une chute malheureuse. — Séraphine Dewispelaere, âgée de 50 ans, demeurant rue de Flandre, 6, travaillait en journée vendredi à *la ferme Vanhof*, à *l'Allumette*, lorsqu'en portant un seau d'eau, son pied heurta une brique. Elle tomba et se fractura le bras gauche, et après avoir reçu les soins d'un docteur, fut admise à l'Hôtel-Dieu.

Un accident, Grande-Rue. — Samedi matin, vers 11 h., M. Félix Bocquillon, âgé de 50 ans, demeurant rue Fourcroy, 7, déchargeait un tombereau de charbon à la fabrique Allart, Grande-Rue, lorsqu'il eut le pied gauche pris entre la roue et le trottoir, et se fit des plaies assez graves à la jambe.

Un médecin donna les premiers soins et fit admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Un vol de zinc. — L'agent Couttenier, étant de garde au Pont-Morel, vendredi vers 8 h. du soir, était informé que plusieurs gamins venaient d'entrer dans un terrain barricadé au quai de Calais, appartenant à M. Moïse Rogier, entrepreneur, rue de Lorraine.

A l'arrivée de l'agent, quatre jeunes gens, qui se trouvaient à cet endroit, prirent la fuite, mais deux d'entre eux purent être rejoints ; ce sont les nommés Ch. Debrabander, âgé de 11 ans, demeurant rue Christophe-Colomb et F. Desmettre, 11 ans, demeurant rue des Anges, cour Puls.

Une certaine quantité de zinc avait été dépésée en tas pour être enlevée par ces précoces voleurs, déjà dimanche dernier, du zinc avait été pris et vendu par ces gamins à un marchand de chiffons. M. Moïse Rogier a déposé une plainte et Debrabander et Desmettre ont été conduits devant M. Chauveau commissaire du 4e arrondissement.

Menus faits. — V. Sarrazin, 50 ans, tisserand *demeurant rue Ste-Elisabeth*, se trouvant ivre sur la Grand'Place, vendredi, vers 9 h. du soir, injuriait M. Alfred Marais, ancien inspecteur de sûreté.

L'agent de service l'invita à retourner chez lui, mais Sarrazin ne fit aucun compte des observations de l'agent et fut conduit au dépôt du 2e arrondissement. Chemin faisant, l'ivrogne ne cessa d'insulter l'agent et menaça de le faire casser.

— Une voiture de camionnage traversait la Grande-Rue, hier, vers dix heures, lorsque le conducteur voulant se garer pour livrer passage au tramway, brisa un carreau du réverbère qui se trouve en face la fabrique Wibaux-Motte ; la voiture continua sa route et l'agent ne put reconnaître le propriétaire.

Arrestation. — Antoine Thaimans, né à St-Gille Waes, Belgique, âgé de 48 ans, marchand ambulant, demeurant à l'estaminet de la Ville de Gand, rue de l'Alouette, a été mis en état d'arrestation pour outrage public à la pudeur.

Mendicité. — L'agent Watteau étant de service rue d'Alsace, vers 6 heures du soir, aperçut un individu allant de porte en porte, implorant la charité ; l'agent le conduisit au 1er arrondissement, mais en ouvrant la porte du poste l'individu prit la fuite et fut rattrapé cinquante mètres plus loin. C'est un nommé J.-B. Dédack, âgé de 69 ans, fileur, demeurant rue de la Balance, cour Sénépar.

Saisie aux Halles. — M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi 40 kilog. de crevettes reconnues impropres à la consommation.

LA MEILLEURE CONQUÊTE

Tandis qu'au Dahomey nous risquons or et sang,
Au Congo nous n'avons que profit, qu'avantages,
Car ce pays nous vaut le parfum pénétrant
D'un savon pur et fin, vrai trésor des visages.

Un ennemi des aventures à Victor Vaissier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 juin

Le conseil municipal s'est réuni hier soir pour la séance de clôture de la deuxième session ordinaire de 1892.

La séance est ouverte à 8 heures 25.

Vingt-deux conseillers sont présents sous la présidence de M. Victor Hassebroucq, maire.

M. Dramais, secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 juin qui est adopté.

Œuvre de M. Charpentier

M. Gustave Charpentier, ancien boursier de la Ville, lauréat du 1er grand prix de Rome, a écrit à l'administration pour l'informer que son œuvre «La Vie du Poète», allait être très prochainement représentée au Grand Opéra.

L'auteur a obtenu que des places seraient mises à la disposition de le municipalité de Tourcoing.

Dans son rapport, M. le maire dit qu'il suppose que dans la pensée de l'auteur la faveur s'étendrait aux membres du conseil municipal.

Centimes spéciaux

Le maire présente un rapport tendant au vote des centimes spéciaux nécessaires au traitement des gardes-champêtres.

M. Dupont-Chopart dit qu'il ne votera pas la proposition pour protester contre le mode de direction imprimé au service de la police au Blanc-Seau.

M. le Maire dit que le vote des centimes spéciaux est une question de forme,

M. Dupont. — C'est une façon à moi de protester.

On passe au vote par mains levées.

M. le maire ayant dit : « adopté sauf M. Dupont » M. Delphin Dumortier déclare qu'il n'a pas voté car il n'a pas bien compris le sens du rapport.

Le maire fournit des explications.

M. Dumortier dit : « Vous savez M. le Maire que nous sommes déjà fort imposés. »

M. le Maire. — J'espère que M. Dumortier, notre honorable collègue, voudra bien produire ses observations avant le vote.

M. Dumortier. — Je dois vous dire, M. le maire, que de ma place j'ai peine à saisir vos paroles, et il serait désirable que des rapports imprimés fussent distribués à l'avance pour permettre aux membres du conseil d'étudier les questions qui doivent lui être soumises.

Le conseil vote les centimes spéciaux et extraordinaires pour l'entretien des chemins vicinaux et fixe les ressources applicables.

Echange de terrain

Le conseil renvoie aux commissions réunies des Finances et Halles, une proposition d'un propriétaire, M. Hercelle-Leruste, tendant à échanger une parcelle de terrain contre une autre appartenant à la Ville.

Suppression d'un passage

Deux propriétaires, M. Masquelier et Mlle Vandeputte ont adressé une pétition tendant à être autorisés à fermer le passage dit de la Placette, reliant la rue St-Jacques à la rue du Collège.

Le directeur de la voirie a émis un avis favorable.

Renvoi à la commission de la voirie.

Fanfare du Point-Central

Par lettre en date du 15 mai la Fanfare du Point Central a adressé une demande en vue d'obtenir l'uniforme.

Le maire après avoir donné lecture de la dite lettre dit qu'il a été informé depuis que la Fanfare avait décidé qu'elle prendrait à sa charge la plus grande partie de la dépense.

(A Suivre).

Nouvel empoisonnement d'une famille

Il ne s'agit plus ici d'un empoisonnement attribué à la salade, mais bien par l'eau d'un puits contaminé.

En février dernier, M. L..., épicier rue de Mouveaux, près la gare des Francs, quittait la maison qu'il habitait pour venir demeurer à Tourcoing. M. Dhonte, tisserand et sa famille, composée de sa femme et de ses douze enfants, reprirent la maison, qui avait été louée par un brasseur et ouvrirent un cabaret. Quelques temps après, les enfants, qui jouissaient jusqu'alors d'une bonne santé, se plaignirent et il y a environ un mois, le plus jeune tomba malade, puis un deuxième, un troisième, etc.

Justement alarmée, la mère de famille alla trouver son brasseur et sollicita de lui qu'il fit effectuer dans la maison des travaux d'assainissement.

On fit des recherches et, finalement, on s'aperçut que l'eau du puits était recouverte d'une épaisse couche de pétrole.

La gendarmerie de Tourcoing s'est rendue hier matin sur les lieux pour faire une enquête.

Le concours de géographie. — Le comité local de la Société de géographie nous prie de rappeler aux intéressés que le concours annuel aura lieu le jeudi 7 juillet prochain.

La liste des concurrents sera close le 22 juin courant. Les jeunes gens qui désirent prendre part au concours sont invités à se faire inscrire dans le plus bref délai, chez le secrétaire du comité, M. J. Petit-Leduc, 42, rue des Poutrains.